

# Cap sport santé 83 : passerelle

## ENTRE LES SOINS ET LES CLUBS

Sport santé



Photo: R. K.

### Qi Gong pour des malades de Parkinson

Un programme passerelle destiné à des personnes souffrant de la maladie de Parkinson, adressées par le Dr Caroline Radot, de l'institut Pomponiana à Hyères, vient de s'achever dans les locaux mis à disposition par la clinique médicale et de réadaptation des Monts Toulonnais. Catherine Cauquil, enseignante diplômée en activités physique adaptée, leur a

fait découvrir le Qi Gong. Annie, 81 ans, a apprécié « les exercices pour élargir nos mouvements » et « la rencontre avec des gens différents ». Elle qui pratiquait la marche, la natation ou le vélo avant sa maladie a « peu à peu ralenti, par peur de tomber ». Elle a aimé découvrir une activité nouvelle et se dit que le yoga lui irait très bien !

### Le comité départemental olympique et sportif du Var accompagne des patients de la sortie des soins de suite à l'adhésion à un club.

**P**rescrire du sport sur ordonnance, c'est bien et c'est même recommandé, particulièrement pour les patients atteints d'affection longue durée ou de maladies chroniques. Encore faut-il que les professionnels sachent à qui adresser leurs patients en toute sécurité. Reconnu Maison Sports Santé 83, le comité départemental olympique et sportif du Var leur propose le protocole Cap Sport Santé 83, un programme passerelle qui accompagne les patients de leur sortie de soins de suite jusqu'à l'adhésion à un club sélectionné et conventionné.

« Adressé par le médecin prescripteur, le patient est reçu pour un entretien motivationnel et un bilan de forme, puis il intégre un programme passerelle de 5 séances d'activité physique adaptée, renouvelable une fois », explique le directeur du CDOS Var Nicolas Castan. Encadré par un professionnel diplômé ce programme permet de réathlétiser les patients, de leur redonner le goût de l'effort et pardessus tout, de soutenir leur motivation. « À l'issue de ces séances passerelles,

quand le patient est prêt, en accord avec la commission médicale et en fonction de ses capacités et de ses goûts, il est orienté vers une association sélectionnée, dont les références ont été vérifiées et avec qui le CDOS a passé une convention, poursuit Nicolas Castan. Il est ensuite revu régulièrement, trois, six et douze mois plus tard. »

« Le premier objectif est de lui redonner confiance dans des capacités et l'envie de pratiquer une activité physique adaptée à son état, le deuxième est de le réinsérer dans une vie sociale » résume le Dr Jean-Marie Lamoulère, le médecin du CDOS. « Il y a des solutions en sortie de soins, le milieu sportif a des propositions qui méritent d'être connues et reconnues, conclut la présidente du CDOS Lucienne Roques. Il reste cependant à régler le problème du financement de ces activités, car pour certains patients, c'est un frein évident. » Soixante-dix personnes ont déjà bénéficié de ce protocole mis en place en janvier 2020, juste avant le confinement.

**C. MARTINAT**  
csmartinat@nicematin.fr